



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SENNECEY-LES-DIJON  
Département de la Côte d'Or

## DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n°2022-014

Nomenclature télétransmission : 7.1.

**Objet :** Fixation de tarifs applicables pour le Festival « Les Ziklectiks ».

**LE MAIRE DE SENNECEY-LES-DIJON,**

**VU :**

- o l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- o la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 chargeant notamment son Maire, pour la durée de son mandat :
  - o de fixer les tarifs relatifs à l'organisation de manifestations (droit d'entrée, buvette, ...) ou d'animations spécifiques organisées par les services communaux (séjours enfance, sorties particulières ...)
  - o de fixer les droits de voirie et de stationnement

**CONSIDERANT :**

- o qu'il y a lieu de fixer les tarifs applicables dans le cadre du festival de musique organisé par la commune de Sennecey-lès-Dijon au Centre Polyvalent du 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022.

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre du Festival de musique organisé par la commune de Sennecey-lès-Dijon les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022, les tarifs applicables pour la buvette sont les suivants :

Libellé	Tarifs
Bière pression	4,00 €
Coca-cola, Ice Tea, Orangina, eau et autres boissons (canette ou bouteille)	2,00 €
Café, Thé, Infusions	1,00 €
Sandwich, hot dog	3,00 €

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera remise à :

Monsieur le Préfet de la Côte d'Or,  
Monsieur le Receveur Percepteur de la Trésorerie Dijon Banlieue et Amendes,  
Monsieur le Directeur Général des Services, pour exécution.

*Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil municipal.  
Communication en sera donnée au Conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.*

Fait à SENNECEY-LES-DIJON, le 19 septembre 2022

Le Maire,  
**Philippe BELLEVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
021-212106058-20220919-D2022-014-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2022  
Date de réception préfecture : 22/09/2022